



Département de la Charente-Maritime
Commune de SAINT-PALAIS-SUR-MER

PLAN LOCAL D'URBANISME

PIÈCE N° 3-2-3

PIÈCE GRAPHIQUE DU RÈGLEMENT

PLAN PARTIE OUEST - 1/3000^{ème}

PLU	Prescription	Approbation
Revision générale	02/06/2015	14/04/2022
Modification n°1	30/01/2023	15/06/2023

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal en date du 15 juin 2023
 Le Maire
Claude BAUDIN

- DECOUPAGE EN ZONES**
- Zone urbaine multifonctionnelle**
- UA1 : Tissu bâti du centre-ville (partie Est)
 - UA2 : Tissu bâti du centre-ville (partie Ouest)
 - UA3 : Tissu bâti autour de l'avenue de Courlay
 - UA4 : Tissu bâti entourant le centre-ville
 - UB1 : Tissu bâti des anciens hameaux
 - UB2 : Tissu bâti du quartier de Pontailiac et avenue de la Grande Côte
 - UB3 : Tissu bâti à dominante pavillonnaire
 - UB4 : Tissu bâti du bord de mer
 - UC : Tissu bâti situé en dehors de l'espace aggloméré (loi littoral)
 - UC1 : Tissu bâti destiné aux campings en dehors de l'espace aggloméré (loi littoral)
- Zone urbaine spécialisée**
- USA : Secteur dédié aux activités économiques diversifiées
 - USE : Secteur ayant vocation à recevoir des équipements publics
 - UST : Secteur dédié aux campings (l'autre partie des campings est classée en Nt)
- Zone à urbaniser**
- AUJ1 : Secteur à urbaniser de renouvellement urbain (Foyer Creusois)
 - AUJ2 : Secteur à urbaniser de renouvellement urbain (Béthanie Sud)
 - AUJ3 : Secteur à urbaniser de renouvellement urbain (Béthanie Nord)
 - AUJm : Secteur à urbaniser à vocation multifonctionnelle
 - AUJ : Secteur à urbaniser à vocation de tourisme social
- Zone agricole**
- A : Zone agricole
- Zone naturelle et forestière**
- N : Zone naturelle
 - Nr : Secteur des espaces remarquables du littoral
 - Nm : Secteur des parties maritimes des espaces remarquables du littoral
 - Ne : Secteur dédié à la station d'épuration
 - Neq : Secteur dédié au centre équestre
 - Ng : Secteur dédié au Golf
 - Nj : Secteur dédié aux jardins familiaux
 - Nt : Secteur naturel des campings (l'autre partie est classée en USt)
 - Nl : Secteur dédié aux équipements sportifs et de loisirs
 - Np : Secteur comportant un risque de remontée de nappe, inondations et submersion marine

- DISPOSITIONS DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR**
- PPRN Erosion littorale submersion marine feux de forêt
 - Éléments de patrimoine à protéger
 - Espace boisé classé
 - Espaces verts protégés
 - Zone Non Aedificandi A
 - Zone Non Aedificandi B
 - Haies, arbres ou alignements d'arbres à protéger
- LIMITE HAUTE DES ESPACES PROCHES DU RIVAGE**
- DISPOSITIONS ET INTENTIONS OPERATIONNELLES**
- Emplacement réservé (voir liste)
 - Emplacement réservé pour la réalisation de logements sociaux (voir liste)
 - Secteur comportant des OAP
 - Servitude d'alignement

Emplacement réservé			
N° ER	Désignation	Bénéficiaire	Surface en m² à titre indicatif
1	Aménagement d'une bassin-douze avec plantation, rue du Tournefort	Commune	3 200
2	Aménagement d'une piste cyclable / La Morge	Commune	3 070
3	Aménagement d'un cheminement secteur du phare de terre Noire / Centre Joseph Béthanie	Commune	768
4	Aménagement d'un cheminement secteur du phare de terre Noire / rue de la Chapelle	Commune	621
5	Aménagement d'accès pour les jardins familiaux	Commune	329
6	Aménagement accès à la zone AU depuis l'avenue de la Grande Côte	Commune	478
7	Aménagement de la voirie pour le centre-ville	Commune	409
8	Aménagement d'un bassin de rétention des eaux / Moutier	Commune	2 200
9	Aménagement d'un bassin de rétention des eaux / La Douce	Commune	8 200
10	Aménagement d'un bassin de rétention des eaux / Bretteux-Sud	Commune	7 842
11	Aménagement d'un bassin de rétention des eaux / Récits	Commune	1 057
12	Aménagement des jardins familiaux / La Palud	Commune	7 900
13	Création d'équipement collectif (piste des fêtes, équipement de loisirs, maison des associations...)	Commune	28 800
14	Création d'un espace de stockage pour la barge-aqueduc	Commune	200
15	Aménagement d'une piste des sports	Commune	11 441
16	Site dédié, logement social (campement, hôtel...)	Commune	2 858
17	Stockage matériel des services techniques	Commune	2 858

Emplacement réservé pour la réalisation de logements sociaux			
N° ER	Désignation	Bénéficiaire	% de logements sociaux
AK1	Logements sociaux secteur des Verdiers	Commune	100%
AK2	Logements sociaux secteur Le Courlay	Commune	100%
AK3	Logements sociaux secteur Fleuries	Commune	100%
AK4	Logements sociaux secteur rue de Verdun	Commune	50%